

États financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Fonds d'obligations à court terme imaxx



FIERACAPITAL

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds d'obligations à court terme imaxx (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- l'état de la situation financière 31 décembre 2019;
 - l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice clos à cette date;
 - le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date; et
 - les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.
-

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autre point

Les états financiers du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ceux-ci le 25 mars 2019.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

*PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.*¹

Le 30 mars 2020
Montréal, Québec

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A127947

Fonds d'obligations à court terme imaxx

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	3 980 365	9 745 085
Trésorerie	23 250	20 179
Montants à recevoir du gestionnaire	note 6 48 894	—
Montants à recevoir sur la vente de placements	30 898	—
Intérêts à recevoir	24 817	51 970
Autres montants à recevoir	606	6
Total de l'actif	4 108 830	9 817 240
Passif		
Passifs courants		
Rachats à payer	10 519	—
Frais de gestion à payer	note 6 1 386	276
Charges à payer	note 6 17 506	71
Total du passif	29 411	347
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 079 419	9 816 893
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	1 505 813	2 078 789
Catégorie F	42 026	75 825
Catégorie I	519	790 287
Catégorie O	2 531 061	6 871 992
	4 079 419	9 816 893
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie		
	note 4	
Catégorie A	181 886	214 627
Catégorie F	4 991	7 719
Catégorie I	63	81 583
Catégorie O	251 435	681 124
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	8,28	9,69
Catégorie F	8,42	9,82
Catégorie I	8,24	9,69
Catégorie O	10,07	10,09

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Lucas Pontillo, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration et chef de la direction

Fonds d'obligations à court terme imaxx

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Revenus		
Intérêts à distribuer	306 589	104 950
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	222 916	(29 202)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(26 196)	79 164
Total des revenus (pertes)	503 309	154 912
Charges		
Frais de gestion	note 5 17 294	23 113
Droits de garde	note 6 78 031	95 687
Honoraires d'audit	12 552	22 342
Frais juridiques	26 636	26 638
Frais de communication aux porteurs de parts	10 687	8 832
Frais de comptabilité de fonds	note 6 88	—
Honoraires du fiduciaire	146	—
Frais du comité d'examen indépendant	6 659	9 833
Charge d'intérêts	291	315
Coûts de transactions	note 6, 8 19	—
Taxe de vente harmonisée	1 610	2 904
Frais d'administration	6 101	—
Total des charges	160 114	189 664
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	343 195	(34 752)
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	note 6 138 469	159 835
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	481 664	125 084
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	50 288	19 453
Catégorie F	1 746	325
Catégorie I	7 290	13 812
Catégorie O	422 340	91 493
	481 664	125 084
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	175 328	213 478
Catégorie F	4 470	944
Catégorie I	13 931	50 922
Catégorie O	810 097	217 529
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	0,29	0,09
Catégorie F	0,39	0,34
Catégorie I	0,52	0,27
Catégorie O	0,52	0,42

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2019	2018	2019	2018
	Catégorie A		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	2 078 789	2 144 364	75 825	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	50 288	19 453	1 746	325
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	295 554	1 094 521	90 999	75 500
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	287 566	34 116	7 526	221
Rachat de parts rachetables	(916 342)	(1 178 870)	(126 545)	—
	(333 222)	(50 233)	(28 020)	75 721
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	244 300	34 795	6 259	221
Gains en capital nets	45 742	—	1 266	—
	290 042	34 795	7 525	221
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(572 976)	(65 575)	(33 799)	75 825
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 505 813	2 078 789	42 026	75 825

	2019	2018	2019	2018
	Catégorie I		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	790 287	193 040	6 871 992	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 290	13 812	422 340	91 493
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	1 883 098	5 200 000	6 780 500
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	4 231	11 779	112 129	19 822
Rachat de parts rachetables	(797 058)	(1 299 663)	(9 963 271)	—
	(792 827)	595 214	(4 651 142)	6 800 322
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	4 215	11 779	35 883	19 823
Gains en capital nets	16	—	76 246	—
	4 231	11 779	112 129	19 823
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(789 768)	597 247	(4 340 931)	6 871 992
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	519	790 287	2 531 061	6 871 992

	2019	2018
	\$	Total \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	9 816 893	2 337 404
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	481 664	125 083
Transactions sur parts rachetables	note 4	
Produit de l'émission de parts rachetables	5 586 553	9 833 619
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	411 452	65 938
Rachat de parts rachetables	(11 803 216)	(2 478 533)
	(5 805 211)	7 421 024
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4	
Revenu net de placement	290 657	66 618
Gains en capital nets	123 270	—
	413 927	66 618
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(5 737 474)	7 479 489
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	4 079 419	9 816 893

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2019 \$	2018 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	481 664	125 083
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(222 916)	29 202
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	26 196	(79 164)
Achats de placements	(24 434 213)	(25 398 426)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	30 364 754	18 014 164
Montants à recevoir du gestionnaire	(48 894)	—
Intérêts à recevoir	27 152	(36 317)
Autres montants à recevoir	(600)	(2)
Charges à payer	17 437	14
Frais de gestion à payer	1 110	159
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	6 211 690	(7 345 287)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(2 475)	(679)
Produit de l'émission de parts rachetables	5 586 553	9 833 619
Rachat de parts rachetables	(11 792 697)	(2 478 533)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(6 208 619)	7 354 406
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	3 071	9 119
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	20 179	11 060
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	23 250	20 179
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	333 739	68 631
Intérêts payés	291	315

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2019

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
Obligations et débetures						
Obligations et débetures canadiennes						
Fédérales						
Obligation du gouvernement du Canada	1 septembre 2021	0,750 %	50 000	49 277	49 226	
Obligation du gouvernement du Canada	1 septembre 2022	1,000 %	115 000	112 781	112 958	
Obligation du gouvernement du Canada	1 mars 2023	1,750 %	44 000	43 114	44 092	
Obligation du gouvernement du Canada	1 juin 2023	1,500 %	170 000	167 950	169 025	
Obligation du gouvernement du Canada	1 mars 2024	2,250 %	106 000	110 208	108 391	
Obligation du gouvernement du Canada	1 septembre 2024	1,500 %	348 000	350 252	345 175	
				833 582	828 867	20,3
Obligations de sociétés						
AltaLink LP	17 septembre 2020	3,621 %	75 000	77 287	75 830	
Bell Canada inc.	1 octobre 2021	2,000 %	40 000	39 897	39 878	
Canadian Credit Card Trust II	24 novembre 2021	3,835 %	200 000	200 000	204 000	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 juin 2029	2,950 %	100 000	99 995	100 424	
Capital Power Corp.	18 septembre 2024	4,284 %	140 000	146 798	146 225	
Chip Mortgage Trust	15 novembre 2021	2,981 %	125 000	122 736	125 906	
Eagle Credit Card Trust	17 octobre 2022	4,081 %	30 000	30 000	30 475	
Eagle Credit Card Trust	17 juillet 2023	3,562 %	50 000	50 000	50 708	
Énergir inc.	12 juillet 2021	5,450 %	120 000	128 449	125 956	
ENMAX Corp.	5 décembre 2024	3,805 %	80 000	84 132	82 974	
Banque Équitable	26 septembre 2022	2,948 %	50 000	50 000	50 218	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	4 octobre 2024	2,417 %	100 000	100 000	99 465	
Fortified Trust	23 juillet 2021	2,670 %	50 000	50 499	50 058	
Glacier Credit Card Trust	20 septembre 2022	3,298 %	350 000	340 226	349 849	
Intact Corporation financière	18 août 2021	4,700 %	55 000	58 290	57 156	
Inter Pipeline Ltd.	18 avril 2024	2,734 %	65 000	65 083	64 870	
Ivanhoé Cambridge II inc.	27 juin 2023	2,909 %	55 000	54 410	56 238	
Leisureworld Senior Care LP	3 février 2021	3,474 %	140 000	141 741	141 733	
Master Credit Card Trust II	21 janvier 2022	2,364 %	50 000	48 424	50 032	
Master Credit Card Trust II	21 janvier 2022	3,056 %	80 000	78 387	79 709	
OMERS Realty Corp.	5 juin 2023	3,358 %	45 000	45 483	46 655	
Pembina Pipeline Corp.	1 juin 2023	2,560 %	145 000	144 987	145 161	
Reliance LP	15 septembre 2020	3,813 %	120 000	121 581	121 168	
Banque Royale du Canada	2 juillet 2024	2,352 %	23 000	23 000	22 887	
Banque Royale du Canada	23 décembre 2029	2,880 %	57 000	56 995	57 034	
Teranet Holdings LP	16 décembre 2020	4,807 %	100 000	103 398	102 295	
Toronto Hydro Corp.	10 avril 2023	2,910 %	80 000	81 152	81 820	
Banque Toronto-Dominion	30 septembre 2025	2,982 %	80 000	80 801	80 466	
Vancouver Fraser Port Authority	20 avril 2020	4,630 %	55 000	56 139	55 345	
WTH Car Rental ULC	20 juillet 2024	2,781 %	100 000	100 000	100 583	
				2 779 890	2 795 118	68,5
Total obligations et débetures canadiennes				3 613 472	3 623 985	88,8
Obligations et débetures américaines						
Obligations de sociétés						
Bank of America Corp.	25 avril 2025	0,02932	55 000	55 000	55 523	1,4
Total obligations et débetures américaines				55 000	55 523	1,4
Obligations et débetures étrangères						
Australie						
National Australia Bank Ltd.	12 juin 2030	0,03515	90 000	90 000	90 120	2,2
Total obligations et débetures étrangères				90 000	90 120	2,2
Total obligations et débetures				3 758 472	3 769 628	92,4

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2019

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
Titres adossés à des créances hypothécaires						
BMW Canada Auto Trust	20 avril 2023	2,823 %	110 000	109 350	110 599	
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers	14 juin 2061	3,641 %	50 000	49 362	49 520	
Silver Arrow Canada 2018-1	15 août 2025	3,165 %	50 000	50 000	50 618	
Total titres adossés à des créances hypothécaires				208 712	210 737	5,2
Total des placements				3 967 184	3 980 365	97,6
Autres actifs (passifs) nets				99 054	99 054	2,4
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables				4 066 238	4 079 419	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019 et 2018

1. Organisation du Fonds

Fonds d'obligations à court terme imaxx (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable créée le 31 mai 2002 en vertu des lois de la province d'Ontario, aux termes d'une convention de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 21 février 2017, dans sa version modifiée ou complétée à l'occasion. Le siège social du Fonds est situé au 1 rue Adelaide est, Bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de préserver le capital et la liquidité tout en maximisant le revenu. Le Fonds est principalement investi dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe à court terme émis par des gouvernements, des organismes supranationaux et des sociétés.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. En date du 16 août 2019, Fiera a acquis Foresters Asset Management Inc. (« FAM »), l'ancien gestionnaire du fonds. Fiducie RBC Services aux Investisseurs est le fiduciaire et le dépositaire du fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2019 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 27 mars 2020.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Le Fonds classe son portefeuille de placements et de dérivés selon le modèle économique adopté pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers et de dérivés est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels de certains titres de créance du Fonds sont constitués de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels, ni de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds. Par conséquent, tous les placements et les contrats dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente un passif financier et est évaluée au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 9 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'exercice est constaté aux états du résultat global, dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dette bancaire) est évaluée au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes et les distributions reçues des fiducies de placement sont constatés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution respectivement. Le remboursement de capital provenant des fiducies de placement réduit le coût du titre. Les revenus de dividendes étrangers et les distributions étrangères reçues des fiducies de placement sont comptabilisés au montant brut. Le revenu de dividendes et les distributions reçues des fiducies de placement sont inscrits sous « Dividendes » dans les états du résultat global.

Le revenu d'intérêts correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les revenus d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut. Le revenu d'intérêts est inscrit sous « Intérêts à distribuer » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents et des sociétés en commandite sont constatées à la date de distribution et sont incluses sous « Distributions provenant de fonds sous-jacents » et « Revenu (perte) net de la société en commandite » dans les états du résultat global.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les séries, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque série.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de marge (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont inscrits sous « Contrats de change à terme à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position était dénouée à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui en résulte alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les options achetées sont inscrites sous « Contrats d'options à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente des titres sous-jacents, déduction faite de la prime versée, et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les options vendues sont inscrites sous « Contrats d'options à terme à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un porteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter les titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres, majoré de la prime, et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si le porteur d'une option de vente exerce son droit de vendre les titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice déduction faite de la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

f) Contrats de swaps de devises

Les contrats de swaps de devises sont évalués à leur juste valeur quotidienne en fonction d'évaluations provenant de fournisseurs indépendants, notamment des bourses reconnues ou des cotations obtenues de teneurs de marchés et sont inscrits sous « Swaps, à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les écarts de valeur dans les conventions de swaps sont constatés à titre de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des swaps » dans les états du résultat global. Les primes reçues ou versées en vertu des conventions de swaps sont incluses dans le calcul du revenu d'intérêts à distribuer. Lorsque les conventions de swaps arrivent à échéance ou sont dénouées, les gains ou les pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les swaps » dans les états du résultat global.

g) Contrats de swaps de taux d'intérêt

Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont évalués à la juste valeur chaque date d'évaluation à l'aide de cours de clôture indicatifs provenant de la contrepartie. Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont inscrits sous « Dépôt de marge sur les Swaps » et « Swaps, à la juste valeur » dans les états de la situation financière. La

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

variation de la juste valeur est constatée et inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des swaps », et au dénouement ou à l'expiration d'un contrat, les gains ou les pertes sont inclus au poste « Gain (perte) net réalisé sur les swaps » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer est inscrite dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés dans les états de la situation financière puisque pratiquement tous les risques et avantages associés à la détention de ces titres sont maintenus. Pour limiter le risque que la contrepartie manque à ses engagements, le Fonds obtient des garanties représentant au moins 102 % de la valeur du contrat, déterminée chaque jour en fonction de la juste valeur des titres prêtés le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre de transactions de prêt de titres ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière puisque presque aucun des risques et avantages liés à la détention de ces titres n'a été transféré au Fonds. Les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada, des États-Unis et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés.

Les revenus issus du programme de prêt de titres sont comptabilisés à un taux prédéterminé. Ces revenus sont inclus sous « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant.

Voir la note 12 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors cote peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 11 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou à un autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés liés à la trésorerie, aux autres actifs et passifs financiers sont inclus respectivement dans les « Gain (perte) net réalisé sur les devises » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les devises » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours des exercices.

Impôts

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire les gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire les revenus de placement et les gains en capital futurs. Voir la note 10 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle des demandes de souscription ou de rachat de parts ont été reçues par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Les distributions de revenu net de placement et des gains en capital nets réalisés sont présentées sous « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Revenu net de placement » et « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Gains en capital nets » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions versées en excédent du revenu net et des gains en capital nets réalisés sont présentées sous « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Remboursement de capital » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions réinvesties et les distributions théoriques sont respectivement inscrites comme « Transactions sur parts rachetables – Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables » et « Transactions sur parts rachetables – Distributions capitalisées » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des capitaux dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été évalués à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 7 « Entités structurées » et la note 9 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités d'investissement.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Afin de classer et d'évaluer les placements détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants concernant le modèle économique adopté pour les placements et les dérivés. Le gestionnaire a déterminé que, selon le modèle économique du Fonds, le portefeuille est géré et la performance est évaluée en fonction de la juste valeur, conformément à IFRS 9.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque série. Chaque part rachetable d'une série confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la série donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Le Fonds comprend plus d'une série de parts. Chaque série de parts peut présenter sa propre structure de frais. Chaque part confère à son porteur un vote et une participation égale aux distributions versées par le Fonds et, advenant la liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts après acquittement des passifs courants. De façon comparable, une fraction de part confère à son porteur une participation proportionnelle, mais ne lui donne pas un droit de vote.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de la déclaration de fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de l'exercice
Catégorie A					
2019	214 627	30 941	32 166	(95 848)	181 886
2018	219 677	113 089	3 526	(121 665)	214 627
Catégorie F					
2019	7 719	9 257	831	(12 816)	4 991
2018	—	7 696	23	—	7 719
Catégorie I					
2019	81 583	—	437	(81 957)	63
2018	19 763	195 260	1 220	(134 660)	81 583
Catégorie O					
2019	681 124	512 356	11 148	(953 193)	251 435
2018	—	679 154	1 970	—	681 124

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque série de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions pour les séries I et O sont à la discrétion du gestionnaire.

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière, car le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de séries multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Le Fonds pourrait payer des frais de gestion au Gestionnaire en fonction des responsabilités assumées par le Gestionnaire pour le Fonds, conformément à la convention de fiducie. Ces frais ne comprennent ni les taxes applicables ni les droits de garde.

Les frais de gestion doivent être payés sur une base mensuelle.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Calcul

Le Fonds doit verser au Gestionnaire des frais de gestion mensuels. Ces frais équivalent aux taux indiqués dans le tableau sous la valeur liquidative des Séries, multiplié par le nombre de jours dans le mois sur 365 jours, selon le calcul du Gestionnaire à la dernière journée d'évaluation de chaque mois.

	31 décembre 2019 %	31 décembre 2018 %
Catégorie A	1,00	1,00
Catégorie F	0,63	0,63
Catégorie I	—	—
Catégorie O	—	—

Les frais de gestion annuels des parts de la Série I et la Série O sont tels que convenus par le gestionnaire et le porteur de parts et sont calculés et facturés à l'extérieur du Fonds.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds acquitte ses propres charges d'exploitation, pouvant inclure, entre autres les frais de courtage, les droits de garde, les frais de communication aux porteurs de parts rachetables, les droits de dépôt et les frais de comptabilité de fonds, de même que les honoraires juridiques et d'audit. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera (Forester Asset Management avant le 16 août 2019) est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Au 31 décembre 2019, Fédération des caisses Desjardins du Québec détenait des actions de catégorie B correspondant à 7,20 % des actions émises et en circulation de Fiera (7,41 % au 31 décembre 2018). Parmi les huit administrateurs de Fiera que les détenteurs d'actions de catégorie B ont le droit d'élire, Fédération des caisses Desjardins du Québec est habilité à en nommer deux. Au 31 décembre 2019, Fédération des caisses Desjardins du Québec répondait, de ce fait, à la définition d'une partie liée.

Le 9 mai 2019, Natixis Investment Managers a acquis, d'une filiale en propriété exclusive de Banque Nationale du Canada, des actions à droit de vote de Fiera. Suite à cette transaction, Banque Nationale du Canada n'est plus considérée comme une partie liée. En effet, au 31 décembre 2019, Banque Nationale du Canada détenait 2,82 % des actions à droit de vote de Fiera (17,96 % au 31 décembre 2018).

Les frais de gestion, de rendement et de comptabilité du fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds avec Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Les coûts de transactions payés à des filiales de Banque Nationale du Canada sont cependant exclus du tableau ci-dessous à partir du 9 mai 2019.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière engagés par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Charges		
Frais de gestion	6 083	—
Coûts de transactions	16	—
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	(138 469)	—
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	1 386	—
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	80	—
Coûts de transactions à payer	32	—
Montants à recevoir		
Montants à recevoir du gestionnaire	48 894	—

Le Fonds peut avoir investi dans des fonds sous-jacents ayant le même Gestionnaire. Voir la note 7 « Entités structurées » pour plus de détails.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

7. Entités structurées

Au 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'avait aucun placement dans des fonds sous-jacents liés, des fonds sous-jacents non liés et / ou des sociétés en commandite.

8. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun paiement indirect n'était inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, puisque le Fonds n'avait pas effectué de paiement indirect.

9. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés et sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés au niveau 2. Les bons du Trésor des gouvernements fédéral canadien et américain sont classés au niveau 1.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures proviennent principalement du secteur public et de sociétés et sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les obligations et débetures sont généralement classées au niveau 2.

Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons et les reçus de souscription, sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons et reçus de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indiciaires ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts aux sociétés.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Les prêts aux sociétés se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés au niveau 3. Si les données d'entrée deviennent observables, ils seront classés au niveau 2.

Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés au niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés au niveau 3 et si les données d'entrée deviennent observables, ils seront classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents ouverts et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas ouverts. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de taux de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significatives non observables sont classés au niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2019			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Obligations et débetures	—	3 769 628	—	3 769 628
Titres adossés à des créances hypothécaires	—	210 737	—	210 737
Total de l'actif	—	3 980 365	—	3 980 365

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2018			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	49 556	—	—	49 556
Obligations et débetures	—	8 886 449	—	8 886 449
Titres adossés à des créances hypothécaires	—	809 080	—	809 080
Total de l'actif	49 556	9 695 529	—	9 745 085

Transferts entre les niveaux

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun placement significatif n'a été transféré entre les niveaux.

Cependant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la répartition entre le niveau 1 et le niveau 2 a été modifiée afin de refléter l'amélioration des critères de classement de certains instruments financiers.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, des véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et des sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des placements indexés, des fonds sous-jacents et/ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques découlant des instruments financiers selon le type de titres détenu. La décision d'acheter ou de vendre des titres d'un placement indexé, d'un fonds sous-jacent et/ou d'une société en commandite, est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée, sauf indication contraire.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme, la juste valeur des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, le cas échéant). Les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2019 et 2018, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend la liste des actifs et des passifs financiers du Fonds à la juste valeur et classés en fonction de la date de réévaluation contractuelle ou de la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux. Le tableau illustre également l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % au 31 décembre 2019 et 2018 des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables étant demeures constantes.

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
31 décembre 2019	354 637	3 142 023	344 065	139 640	3 980 365	+/-107 000
31 décembre 2018	303 404	8 214 516	996 657	230 508	9 745 085	+/-342 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, l'exposition du Fonds au risque de prix était négligeable.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs le cas échéant. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2019 %	31 décembre 2018 %
Titre du marché monétaire		
Titre du marché monétaire canadien		
Bons du trésor	—	0,5
Obligations et débentures		
Obligations et débentures canadiennes		
Fédérales	20,3	28,0
Provinciales	—	60,5
Sociétés	68,5	—
Obligations et débentures américaines		
Sociétés	1,4	2,1
Obligations et débentures étrangères		
Australie	2,2	—
Titres adossés à des créances hypothécaires	5,2	8,2
Autres actifs (passifs) nets	2,4	0,7
	100,0	100,0

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, certains instruments financiers ont été reclassés afin de refléter l'amélioration des critères de classement.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2019 et 2018

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds investit dans des actifs financiers dont les notations de crédit sont principalement attribuées par S&P Global Ratings (« S&P »). Si la notation de S&P n'est pas disponible, une notation de crédit est obtenue auprès des agences de notation suivantes : Moody's ou par Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). De façon générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, moins il est susceptible de faillir à ses obligations.

Titres du portefeuille par catégorie de notation

Notation	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	%	%
AAA+/AAA/AAA-	31,0	44,0
AA+/AA/AA-	5,1	9,9
A+/A/A-	34,2	17,9
BBB+/BBB/BBB-	27,3	28,2
	97,6	100,0

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la présentation de la notation de crédit en pourcentage de titres à revenus fixes a été modifiée afin de présenter la notation de crédit en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

Le Fonds est exposé à chaque jour à des rachats de parts en espèces.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, l'exposition du Fonds au risque de liquidité était négligeable. La majorité de l'actif du Fonds sont dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir). Le Gestionnaire prend les mesures nécessaires, y compris demander le rachat de parts des sociétés en commandite et/ou des fonds sous-jacents, afin de procéder aux rachats de parts.

10. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 15 décembre 2019, le Fonds n'affichait pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

11. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

12. Prêts de titres

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds ne participe à aucun programme de prêt de titres.

13. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'avait pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

14. Obligations et éventualités

Au 31 décembre 2019, le Fonds n'avait aucune obligation et éventualité.

15. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2019 et 2018, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

16. Événements subséquents

Fiera suit l'évolution du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») et analyse son impact potentiel sur le Fonds. La pandémie de COVID-19 a accru la volatilité des marchés de capitaux. Le durée et l'ampleur de son impact sur les économies locale et mondiale, les marchés de capitaux, les secteurs d'activités et les émetteurs dans lesquels le Fonds investit sont incertaines pour le moment. La pandémie pourrait avoir un effet négatif sur la valeur du portefeuille du Fonds.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

— POUR NOUS JOINDRE

CORPORATION FIERA CAPITAL

Montréal

1981 avenue McGill College
Bureau 1500
Montréal, Québec
H3A 0H5

T 514 954-3300 T 1 800 361-3499

Calgary

607 8th Avenue SW
Suite 300
Calgary, Alberta
T2P 0A7

T 403 699-9000

Halifax

1969 Upper Water Street
Suite 1710
Halifax, Nova Scotia
B3J 3R7

T 902 421-1066

Toronto

1 Adelaide Street East
Suite 600
Toronto, Ontario
M5C 2V9

T 416 364-3711 T 1 800 994-9002

Vancouver

1040 West Georgia Street
Suite 520
Vancouver, British Columbia
V6E 4H1

T 604 688-7234 T 1 877 737-4433

fiera.com

info@fieracapital.com

Ayant des bureaux situés au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie, la firme compte plus de 850 employés dédiés au service de notre clientèle très variée. Pour connaître les emplacements, veuillez visiter fiera.com

Fiera Capital Corporation est une firme de placement mondiale qui compte des filiales dans différentes juridictions (collectivement, « Fiera Capital »). Les renseignements et opinions exprimés dans le présent document sont fournis à titre indicatif seulement, peuvent être modifiés et ne doivent pas servir de fondement à une décision de placement ou de vente. Même s'ils ne sont pas exhaustifs, les présents renseignements importants au sujet de Fiera Capital et de ses services doivent être lus et compris conjointement avec tout le contenu accessible sur les sites Web de Fiera Capital.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Tous les placements présentent un risque de perte, et rien ne garantit que les avantages exposés ici seront réalisés. Sauf indication contraire, les évaluations et les rendements sont calculés et libellés en dollars canadiens.

Les renseignements qui se trouvent dans le présent document ne constituent pas des conseils en placement et l'investisseur ne doit pas s'y fier pour prendre des décisions de placement. Ces renseignements ne doivent pas non plus être considérés comme une sollicitation d'achat ou une offre de vente d'un titre. Le présent document ne tient pas compte des objectifs et stratégies de placement d'un investisseur en particulier, de sa situation fiscale ni de son horizon de placement. Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est donnée à l'égard de l'exactitude de ces renseignements, et aucune responsabilité n'est assumée quant aux décisions fondées sur ceux-ci. Toutes les opinions exprimées dans les présentes sont le fruit de jugements portés à la date de leur publication et peuvent changer. Bien que les faits et données contenus dans le présent document proviennent de sources que nous estimons fiables, nous ne garantissons pas leur exactitude, et ces renseignements peuvent être incomplets ou résumés. Nous nous dégageons de toute responsabilité, quelle qu'en soit la nature, à l'égard de toute perte ou de tout dommage directs, indirects ou consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation de l'information contenue dans ce document.

Certaines informations contenues dans le présent document constituent des énoncés prospectifs. Elles se reconnaissent à l'emploi de termes prospectifs comme « pourrait », « va », « devrait », « s'attend », « prévoit », « projette », « estime », « a l'intention de », « poursuit » ou « croit », ou la forme négative ou d'autres variantes de ces expressions ou d'expressions comparables. En raison de divers risques et incertitudes, les événements ou les résultats réels ou le rendement réel peuvent différer de façon importante de ceux indiqués ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

Les points de vue exprimés au sujet d'une entreprise, d'un titre, d'un secteur ou d'un segment du marché en particulier ne doivent pas être considérés comme une indication des intentions de négociation de l'un ou l'autre des fonds ou des comptes gérés par tout membre du groupe de sociétés Fiera Capital.

Chaque entité membre du groupe de sociétés Fiera Capital ne fournit des services de conseils en placement ou n'offre des fonds de placement que dans les territoires où cette entité est inscrite et où elle est autorisée à fournir ces services ou le produit pertinent en vertu d'une dispense d'inscription. Ces entités comprennent celles mentionnées ci-dessous. Lorsqu'une entité exerce son activité en vertu de cette dispense (les « entités exemptées »), seuls les territoires où elle est inscrite sont indiqués. Des précisions sur une dispense d'inscription et d'offre particulière pour les entités exemptées sont disponibles sur demande.

• Corporation Fiera Capital – Canada, inscrite : i) dans les catégories de courtier sur le marché dispensé et de gestionnaire de portefeuille dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada ii) dans la catégorie de gestionnaire de fonds de placement dans les provinces de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, iii) comme conseiller pour la gestion des contrats sur marchandises en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises de l'Ontario, iv) comme conseiller en vertu de la Loi sur les contrats à terme de marchandises du Manitoba, et v) au Québec, comme conseiller pour la gestion de portefeuille de dérivés en vertu de la Loi sur les instruments dérivés du Québec.

• Fiera Capital Inc. – États-Unis, inscrite à titre i) de conseiller en placement auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »)* et ii) d'exploitant d'un marché à terme auprès de la U.S. Commodity Futures Trading Commission.

• Bel Air Investment Advisors LLC – États-Unis, inscrite à titre de conseiller en placement auprès de la SEC*.

• Bel Air Management LLC – États-Unis, inscrite à titre de conseiller en placement auprès de la SEC*.

• Bel Air Securities LLC – États-Unis, inscrite à titre de courtier en valeurs auprès de la SEC* et est inscrite à titre de courtier en valeurs dans les États suivants : Arkansas, Arizona, Californie, Caroline du Sud, Caroline du Nord, Colorado, Connecticut, Dakota du Sud, district fédéral de Columbia, Delaware, Floride, Géorgie, Hawaï, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Massachusetts, Maryland, Michigan, Minnesota, Missouri, Montana, New Hampshire, New Jersey, Nevada, New York, Nouveau-Mexique, Ohio, Oregon, Pennsylvanie, Tennessee, Texas, Utah, Virginie, les îles Vierges, Washington et Wyoming.

• Fiera Capital (UK) Limited – États-Unis, inscrite à titre de conseiller en placement auprès de la SEC*. Royaume-Uni, autorisée et régie par la Financial Conduct Authority.

• Fiera Capital (IOM) Limited – États-Unis, inscrite à titre de conseiller en placement auprès de la SEC*. Royaume-Uni, titulaire d'un permis délivré par la Isle of Man Financial Services Authority.

• Fiera Real Estate Investment Limited – Une entreprise constituée en société en vertu des lois de la province d'Ontario (Canada).

• Fiera Private Debt Inc. – Une entreprise constituée en société en vertu des lois de la province de Québec (Canada).

• Fiera Infrastructure Inc. – Une entreprise constituée en société en vertu des lois du Canada.

• Fiera Comox Partners Inc. – Une entreprise constituée en vertu des lois du Canada.

• Clearwater Capital Partners Singapore Pte Ltd. – Singapour est titulaire d'un permis de services de marchés des capitaux délivré par la Monetary Authority of Singapore l'autorisant à effectuer des activités de gestion de fonds et est un conseiller financier dispensé auprès de la SEC*.

• Clearwater Capital Partners Hong Kong Limited – Hong Kong est titulaire d'un permis de services de gestion d'actif de type 9 délivré par la Securities and Futures Commission et est un conseiller financier dispensé auprès de la SEC*.

• Clearwater Capital Partners, L.P. – Îles Caïmans est inscrite auprès de la Cayman Islands Monetary Authority, dans la catégorie titres, personnes exclues, et est un conseiller financier dispensé auprès de la SEC*.

• IAM Securities Corp. – Canada, inscrite comme courtier sur le marché dispensé auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

• Invista Real Estate Investment Management Limited – Royaume-Uni, autorisée par la Financial Conduct Authority en tant que gestionnaire de fonds d'investissement.

• Fiera Investissements S.E.C. – Canada, inscrite dans les catégories de courtier sur le marché dispensé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

• Fiera Real Estate Investors UK Limited – Royaume-Uni, autorisée par la Financial Conduct Authority en tant que petit gestionnaire de fonds d'investissement alternatif britannique agréé (AIFM) (sous-seuil).

• Wilkinson Global Asset Management LLC – États-Unis, inscrite à titre de conseiller en placement auprès de la SEC*.

* L'inscription auprès de la SEC n'implique pas de niveau de compétence ou de formation précis.



FIERACAPITAL